

» le coût global pour un résultat donné, suivant un critère d'efficacité économique. Le souci d'une valorisation plus poussée accroît notamment les besoins de transports. Il convient de contenir ces besoins, à défaut, le gain environnemental associé à la valorisation risquerait d'être plus que compensé par un coût environnemental. Le problème relève de la logistique ; il concerne divers stades, de collecte, stockage, transport et traitement, comportant des non-mélanges et des tris, des groupages et des dégroupages, etc. Il ne s'agira pas seulement de filières spécifiques professionnelles « filiformes » ; les filières doivent être articulées entre elles et articulées avec le service public. À défaut d'une capacité actuelle d'optimisation de ce problème complexe, et dont les données sont évolutives, un processus d'apprentissage, dans le cadre d'une économie expérimentale, sera nécessaire.

#### Faire des déchets un argument financier

En conclusion, on formulera les propositions et les recommandations suivantes. Cesser d'élargir les obligations de service public local, et recentrer ce service sur son « cœur de cible », à savoir les ordures ménagères résiduelles (à éliminer, à défaut d'autres solutions). Faire évoluer le service public local vers un service d'intérêt général, dans la ligne de la philosophie de l'Union européenne.

Au niveau européen et national, mieux expliciter et appliquer le principe de responsabilité élargie des producteurs. Promouvoir les progrès des collectivités locales en matière de comptabilité analytique suivant les modes de collectes, les installations de traitement, les produits et les filières. Conjuguer logique territoriale et logique produits. Faire supporter les coûts d'une nouvelle gestion des déchets principalement au consommateur (et non au contribuable), lors de l'achat du produit (financement en amont, et non en aval). Enfin, faire jouer l'émulation entre producteurs, en faisant en sorte que la question des déchets soit pour eux un argument commercial et financier. ■

# Économie solidaire et réforme de l'action publique

## L'économie solidaire peut-elle bousculer les cadres institutionnels de la gouvernance économique ou est-elle condamnée à se renier ou se marginaliser ?

L'action publique peut être entendue dans un sens large, « de sorte à couvrir l'activité des pouvoirs publics et plus largement toute activité articulée sur un espace public et nécessitant une référence à un bien commun », en accord avec ce qu'écrivent Pascale Laborier et Danny Trom [1]. Cette spécification renvoie à la conception bipolaire du politique par Jürgen Habermas. Rappelons que, selon lui, le politique ne recouvre pas seulement l'exercice de l'autorité et les formes de contrôle qui y sont liées, aussi essentielles soient-elles. L'intelligibilité des processus en œuvre suppose de recourir à une théorie politique permettant d'aborder une autre dimension, celle de l'activité politique comme mise en relation des êtres humains dans la cité, faculté d'apparition, de délibération et d'être ensemble. Avec la notion d'espace public, c'est bien l'irruption de l'expression des citoyens et la formation de leur volonté qui est mise en évidence. Si les termes pour l'appréhender sont différents, Habermas converge avec Hannah Arendt pour relever cette capacité de création collective contenue dans l'espace public et expliquant que la société n'est pas pure reproduction. Tout en reconnaissant l'apport d'Arendt dans sa conception de l'espace public, il réintègre au sein de ses analyses le pouvoir politique et la domination qu'il engendre dans une lignée webérienne [de Max Weber, NDLR].

Il élabore ainsi une proposition de synthèse entre les deux conceptions du pouvoir adoptant une conception du politique qui thématise la tension structurelle entre pouvoir communicationnel et pouvoir administratif. Si l'on reprend ses termes, Arendt s'est concentrée sur le pouvoir communicationnel manifestant « l'être-ensemble » et Weber sur le pouvoir administratif orienté vers l'efficacité. Attentif à ces deux formes de pouvoir, il considère que l'on peut caractériser les États constitutionnels démocratiques par leur complémentarité conflictuelle : le pouvoir communicationnel exprime des orientations normatives et le pouvoir administratif les reformule dans le registre de l'efficacité ; avec une tendance à ce que le pouvoir administratif instrumentalise le pouvoir communicationnel en l'intégrant comme une de ses fonctions.

#### De l'action publique à l'économie solidaire

Cette conception bipolaire du politique permet de penser les interactions et tensions entre ce qu'on pourrait appeler respectivement le politique institutionnel et le politique non

1 *Historicités de l'action publique*, Groupe de sociologie politique et morale, sous la direction de Pascale Laborier et Danny Trom, Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie, Puf, 2003.



■ Par Jean-Louis Laville, sociologue au Centre de recherches et d'informations sur la démocratie et l'économie et co-directeur du Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique.



Dernier ouvrage paru : *Dictionnaire de l'autre économie* avec David Cattani (Folio actuel, 2006).

institutionnel. L'action publique, abordée dans une vision extensive, inclut « dans un même cadre des activités directement liées à l'exercice de la puissance publique et celles qui relèvent d'activités ordinaires de citoyens lorsqu'ils manifestent des prétentions relatives à la vie du collectif » [2], cette seconde acception faisant l'objet d'une attention particulière dans de nombreux travaux récents de la « sociologie pragmatique de l'engagement » [3].

Nombreuses sont les recherches qui ont montré la nécessité d'inclure dans l'analyse des politiques publiques bien d'autres acteurs que les acteurs politiques institutionnels. Les études sur la gouvernance ont ainsi mis en évidence les limites du gouvernement et la présence d'acteurs privés dans les prises de décision qui relevaient antérieurement de la seule puissance publique. La gouvernance peut être définie « comme un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions pour atteindre des buts propres discutés et définis collectivement dans des environnements fragmentés, incertains » [4]. Ce concept a été mobilisé pour étudier le décloisonnement entre État, société et marché. Les travaux sur la gouvernance économique se sont attachés à définir les conditions d'une plus grande efficacité de l'action collective conduisant, pour ce qui est de l'État, à une approche de management public, dans laquelle des mécanismes de marché sont introduits dans les services publics pour en rationaliser le fonctionnement. Cet institutionnalisme économique, centré sur la réduction des coûts de transaction, a été critiqué par d'autres travaux de sciences sociales plus historiques et sociologiques, qui se sont

intéressés à la variété des capitalismes et de leurs mécanismes de régulation : marchés, mais aussi réseaux, hiérarchies, associations et organisations informelles.

Ce modèle analytique, de plus en plus répandu, pour être convaincant, se doit d'être fortement articulé avec la théorie sociologique. Pour l'heure,

### **L'économie solidaire se trouve-t-elle réduite à l'impuissance par un cadre institutionnel contradictoire ?**

il laisse « en suspens un certain nombre de questions, dont notamment celle fondamentale (tant sur le plan normatif que pratique) du rapport de la gouvernance à la démocratie » [5]. C'est bien cette problématique qui explique la prise en considération de l'économie solidaire.

#### **Palliatif ou tremplin ?**

Les changements en cours concourent-ils à une reconnaissance d'initiatives en réaction aux phénomènes d'accroissement des inégalités et d'épuisement des ressources non renouvelables autant qu'à une vision performatrice de la régulation par le seul marché ? Dans ce cas, les expériences d'économie solidaire seraient en mesure d'infléchir les modes d'action publique.

Les formes prises par la gouvernance ont-elles, au contraire, pour effet de conforter l'élitisme, à travers une cooptation et une collusion accentuées entre décideurs publics et privés, une monopolisation des

fonctions de conseil au pouvoir politique ? Dans ce cas, l'économie solidaire n'aurait guère la capacité d'influer sur les politiques publiques basées sur des « référentiels » qui auraient pour caractéristique de l'invalider ou de l'instrumenter. Autrement dit, l'économie solidaire se trouve-t-elle réduite graduellement à l'impuissance par un cadre institutionnel inchangé et contradictoire avec ses finalités, n'ayant plus le choix qu'entre l'abandon de son projet ou la marginalité, voire l'insignifiance ? Participe-t-elle au contraire d'un changement institutionnel redessinant les contours de l'action publique en matière d'économie ?

#### **Importance de la démocratie participative**

De ce point, la capacité de changement de l'économie solidaire paraît dépendante de l'importance accordée dans ses pratiques à la démocratie participative et à l'arrimage de celle-ci à la démocratie représentative. En l'occurrence, la démocratie participative emprunte deux voies : la première renvoie aux dynamiques internes propres aux expériences de l'économie solidaire ; la seconde concerne des espaces publics qui se déploient à une échelle plus >>>

2 *La recomposition du politique*, Louis Maheu et Arnaud Sales, L'Harmattan et les Presses universitaires de Montréal, 1991.

3 Voir *L'amour et la justice comme compétences*, Luc Boltanski, Métailié, 1990 ; « L'action comme engagement », Laurent Thévenot, dans *L'analyse de la singularité de l'action*, sous la direction de Jean-Marie Barbier, Puf, 2000 ; *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, sous la direction de Daniel Cefaï et Danny Trom, *Raisons pratiques*, n° 12, éditions de l'ÉHÉSS, 2001 ; *Les sens du public*, sous la direction de Daniel Cefaï et Dominique Pasquier, Puf, 2003.

4 « Régulation, gouvernance et territoire », Patrick Le Galès dans *Les métamorphoses de la régulation politique. Droit et société*, sous la direction de Jacques Commaille et Bruno Jobert, Maison des sciences de l'homme, LGDJ, 1998.

5 « Gouvernance et transformation de l'action publique : quelques notes sur l'apport d'une perspective de sociologie historique », Yannis Papadopoulos, dans *Historicités de l'action publique*, Groupe de sociologie politique et morale, déjà cité.

» large. L'économie solidaire, au-delà de l'égalité juridique entre ses membres, met l'accent sur les opportunités concrètes qui leur sont fournies d'exercer une prise de parole à propos desquelles il est possible de parler d'espaces publics de proximité. Ces espaces publics de proximité ont d'autant plus de probabilité de se maintenir qu'ils arrivent à engendrer des évolutions positives dans les conditions socio-économiques de vie des sujets concernés. Réciproquement, ces transformations sont d'autant plus enclines à advenir que les pratiques sont en mesure de générer des espaces publics de proximité qui promeuvent une approche différente de l'activité économique, où celle-ci n'est qu'un moyen pour atteindre des fins solidaires. En économie solidaire, la capacité à préserver un espace public de proximité, c'est-à-dire un espace dédié à l'expression propre des participants qui décident d'agir pour résoudre leurs problèmes, est donc importante pour le devenir de la dynamique collective, néanmoins elle ne suffit pas à faire sortir les initiatives de la marginalité.

### Espaces publics de second niveau

La légitimité reste à conquérir pour l'économie solidaire et les espaces publics de proximité rencontrent de ce point de vue des limites, puisqu'ils sont ancrés dans des expériences singulières. C'est pourquoi ils ont été relayés par la formation d'espaces publics de second niveau.

C'est ce qui ressort d'une première comparaison internationale menée sur l'action publique et l'économie solidaire au Brésil et en France. Dans ces deux pays sont créés des regroupements d'initiatives, les forums de l'économie solidaire au Brésil, des associations régionales et un regroupement national en France. S'y sont ajoutés des réseaux initiés par les responsables de politiques émergentes dans ce champ.

En 2002 s'est créé en France le Réseau des territoires pour l'économie solidaire (RTÉS), constitué par des communes entreprenantes dans le domaine. Il a enregistré l'arrivée de conseils régionaux, de grandes

ville et d'agglomérations qui font désormais preuve d'une présence conséquente dans les vingt-cinq collectivités locales adhérentes. Le RTÉS a pour objet de « *promouvoir les différentes initiatives des territoires ; défendre la richesse des actions menées, auprès des institutions nationales et européennes ; favoriser le transfert des bourses pratiques ; rechercher les conditions d'amélioration des politiques mises en œuvre ; développer, avec l'ensemble des acteurs, un autre modèle économique créateur d'emplois* ». Lui fait écho le Réseau des gestionnaires de politiques publiques d'économie solidaire (*Red de gestores de políticas públicas de economia solidaria*), initié la même année au Brésil et qui regroupe des responsables politiques aux trois niveaux : municipal, régional (c'est-à-dire correspondant aux différents

**La capacité à préserver un espace public de proximité importe pour le devenir de la dynamique collective.**

États du Brésil), et fédéral. Le réseau se donne pour but de favoriser l'échange, la diffusion d'informations et l'élaboration de propositions pour alimenter les politiques publiques autant que la réalisation de projets communs aux collectivités adhérentes pour le soutien de l'économie solidaire.

### Volonté d'autonomie

Si les acteurs ont perçu comme nécessaire un tel niveau d'organisation pour se faire entendre par les pouvoirs publics, tant dans les réseaux brésiliens que dans les structurations régionales et nationales en France, les responsables publics, parce qu'ils sont minoritaires dans l'appareil politico-administratif, ont éprouvé le besoin parallèle de constituer les espaces d'échanges et d'élaboration que sont respectivement le RTÉS et le Réseau des gestionnaires publics pour l'économie solidaire. Ces espaces publics de second niveau sont intermédiaires, au sens où ils s'efforcent

de contribuer à la régulation d'un champ de pratiques par la stimulation d'interactions entre les initiatives et les autorités publiques. La volonté d'autonomie dans la prise de parole est articulée à celle d'une négociation envisagée comme indispensable pour modifier graduellement les cadres institutionnels et les représentations sociales qui hypothèquent tout développement de l'économie solidaire. Les forums brésiliens désormais présents dans chaque État mixent ainsi une participation démocratique, inscrite dans leur charte et devant orienter leur dynamique de fonctionnement, avec la confrontation aux responsables publics. En tant qu'espaces de rassemblement autant que de délégation, ils sont des lieux où la conflictualité politique s'exprime par des divergences fortes à propos des choix stratégiques.

La perception de telles dynamiques suppose toutefois de traverser les frontières instituées entre sphères économique et politique. Un questionnement contemporain sur les relations entre économie et démocratie appelle un dépassement des mentions dominantes de l'économie qui l'assimilent au marché autant qu'une approche de l'engagement public incluant les démarches visant à démocratiser l'économie. ■

### Conférence

Retrouvez Jean-Louis Laville avec Marco Revelli, politiste à l'université du Piémont oriental (Italie), le 11 juin à l'Institut de recherches sur les sociétés contemporaines (Iresco, Paris), pour une conférence sur l'économie solidaire, organisée par le Centre d'études et de recherches administratives politiques et sociales (Céraps), le Laboratoire Cultures et sociétés urbaines (CSU) de l'Iresco, le Laboratoire d'anthropologie des institutions et des organisations sociales (Laios) et le Laboratoire des organisations urbaines espaces sociétés temporalités du Centre de recherches sur l'habitat (CRH - Louest). En partenariat avec *Territoires*.

> <http://aci-democratie-participative.cnfs.fr>